

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

PRESENTS : Marc **TOURNABIEN**, maire.

Franck **LEFEVRE**, Josiane **CHOMAZ**, Marcel **VIARD**, Corinne **COLLOMBET**, adjoints.

Elisabeth **BOCH**, Didier **DABURON**, Martine **DELANGRE**, Jean-Marc **HERMES**, Patrick **LESEURRE**, Bernard **MILLE**, Alexandre **MODESTO**, Georgette **MODESTO**, Claude **OLIVETTO**, José **VARESANO**.

ABSENTS :

Roselyne **DAMINATO** (procuration à Corinne **COLLOMBET**)

Evelyne **LESIEUR** (procuration à Marc **TOURNABIEN**)

Claudine **RAMELLA-PEZZA** (procuration à Franck **LEFEVRE**)

Martine **VALENZANO** (procuration à Josiane **CHOMAZ**)

SECRETAIRE DE SEANCE : José **VARESANO**

Compte-tenu de la présence de M. Frédéric MARCHAND directeur général de la SOREA, M. le maire propose d'inverser l'ordre du jour et de passer directement au point 4.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

4 - SOREA augmentation du capital de la filiale IDWATT

M. Frédéric MARCHAND présente au conseil municipal la filiale IDWATT.

- IDWATT a pour objet d'optimiser la consommation énergétique au travers de la commercialisation de produits LED,
- IDWATT c'est 1 500 clients professionnels livrés sous 24 ou 48h et 700 k€ de stock,
- IDWATT c'est 6 personnes qui réalisent des études d'éclairage et assurent la vente des produits et le service après-vente,
- IDWATT est détenue actuellement à 66% par la SOREA et à 34% par M. Barthélémy,
- IDWATT a connu des retards dans son développement liés au référencement des produits, à l'organisation des approvisionnements et aux négociations avec les réseaux distributeurs. Son chiffre d'affaire 2015 est de 400 K€ pour un prévisionnel de 1.2 M€,
- IDWATT va mettre en œuvre un partenariat commercial avec la société Elektrisola de Swissled.

La SOREA souhaite utiliser son apport en compte courant associé de 300 K€ dans sa filiale IDWATT pour réaliser une augmentation de capital du même montant.

La répartition du capital qui en découlerait, serait la suivante :

SOREA posséderait 91.5% de sa filiale IDWATT et M. Barthélémy 8.5%.

Cette proposition doit être approuvée par l'ensemble des collectivités disposant d'un administrateur au sein de la SOREA.

Avant de passer au vote M. José VARESANO soulève un problème de déontologie, compte-tenu du fait que certains conseillers sont juges et parties.

M. Franck LEFEVRE ayant aussi une procuration de Mme Claudine RAMELLA-PEZZA fait part au conseil municipal qu'il ne participera pas au vote. Il explique que

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

cette décision avait déjà été prise en concertation avec madame Claudine RAMELLA-PEZZA (tous deux étant salariés de la SOREA).

M. le maire signale qu'il participe au vote, car il a été mandaté par le conseil municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de la SOREA et que les textes le prévoient.

Après ces remarques, le conseil municipal vote à la majorité cette délibération :

- Ne participe pas au vote → 2
- Contre → 3
- Abstention → 2
- Pour → 12

1 - Approbation des comptes-rendus des 24 novembre et 16 décembre 2015.

* Compte-rendu du 24/11/2015 deux remarques :

- le nom de la secrétaire de séance Georgette MODESTO a été omis.
- la modification qui a été faite, n'a pas été soumise à l'approbation de la secrétaire de séance.

M. le maire déplore cet oubli et rappelle que les éventuelles modifications sont par principe soumises au secrétaire de séance avant diffusion.

Le conseil municipal approuve à la majorité, moins deux abstentions, ce compte-rendu.

* Compte-rendu du 16/12/2015

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

2 - Demande de subvention classe découverte.

M. le maire propose au conseil municipal d'accorder une subvention à la coopérative scolaire afin d'effectuer une classe découverte à Lyon pour les CM1 et CM2 de l'école élémentaire.

Après avoir étudié le dossier, les conseillers constatent que le prix par élève est raisonnable.

Le conseil municipal approuve à la majorité, moins deux abstentions, d'accorder une subvention de 2 000 €.

3 - Achat maison VEDEL.

M. le maire présente un extrait cadastral, afin de situer exactement où se trouve la maison VEDEL et demande au conseil municipal l'autorisation de l'acquérir pour la somme de 10 000 €.

Avec cette acquisition, la commune va devenir propriétaire d'un ensemble de maisons dans le bourg et de ce fait, elle va pouvoir lancer une étude de réaménagement du centre bourg.

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-MONTDENIS
COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2016

Le coût total de ces achats effectués sur plusieurs années, s'élève à 240 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à acquérir la maison VEDEL.

5 - Avis sur la révision du PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

M. le maire présente le document du conseil départemental et pour la commune de Saint-Julien-Montdenis, cela concerne les sentiers des Ardoisiers et des côtes de Lancheton.

M. Jean-Marc HERMES constate que les sentiers de montagne ne sont pas assez balisés et que les touristes ont parfois du mal à s'orienter.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte le projet d'inscription de ces deux sentiers au PDIPR.

6 - Comptes- rendus des réunions de commissions.

- Commission culture et communication → réunion du 7 janvier 2016

Mme Josiane CHOMAZ informe le conseil municipal que les membres de la commission ont traité les points suivants :

- bulletin municipal n° 34,
- préparation de la cérémonie des vœux du 22/01/2016,
- programme des animations du début 2016 :
 - expo sur les musées de Maurienne en mars,
 - film animalier le 23 avril,
 - soirée « Théâtralire » le 29 avril,
 - conférence sur les carrières de talc en Maurienne, le 1^{er} avril.

M. Patrick LESEURRE, signale que dans le dernier bulletin municipal il manque les dates des manifestations de la Chapelle de Grenis.

M. Jean-Marc HERMES signale également qu'il manque la date de la chasse aux œufs.

7 - Questions diverses.

Mme Martine DELANGRE demande pourquoi l'éclairage de l'avenue de la Gare s'éteint et se rallume après quelques minutes.

M. Franck LEFEVRE répond que c'est pas normal et qu'il ira vérifier l'installation.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire lève la séance à 21h00.